

Circulaire d'information

INFCIRC/1276

24 mars 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Déclaration commune de plusieurs États Membres au titre du point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine »

1. Le 10 mars 2025, le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Canada une note verbale, accompagnée d'une pièce jointe, concernant une déclaration commune prononcée par la mission permanente du Canada au nom de plusieurs États Membres lors de la réunion de mars 2025 du Conseil des gouverneurs, au titre du point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine ».
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DU CANADA
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

VPERM-8433/2024

La mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de demander que la déclaration ci-jointe soit portée à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA, sous la forme d'une circulaire d'information.

Nous avons le plaisir de faire savoir à l'Agence que la mission permanente du Canada a prononcé cette déclaration au nom de 47 délégations lors de la réunion de mars 2025 du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, dans le cadre de l'examen du point correspondant de l'ordre du jour.

La mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 10 mars 2025

TEXTE FINAL

**Déclaration commune sur la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires en Ukraine
Conseil des gouverneurs de l'AIEA (mars 2025)**

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration commune au nom des 47 délégations suivantes : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Uruguay.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat de l'AIEA pour suivre la situation concernant la sûreté et la sécurité nucléaires et l'application des garanties en Ukraine et pour en rendre compte. Nous continuons de soutenir l'action menée par l'Agence, à la demande de l'Ukraine, pour apporter un appui et une assistance techniques visant à contribuer à assurer la sûreté et la sécurité des installations et des activités nucléaires de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui s'inscrit dans le cadre de notre ferme attachement aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et au mandat de l'AIEA – « L'atome pour la paix et le développement ».

Trois années se sont écoulées depuis le début de l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie. Nous restons gravement préoccupés par les menaces qui continuent de peser sur la sûreté et la sécurité nucléaires du fait des activités militaires menées par la Fédération de Russie dans des installations nucléaires ukrainiennes et des infrastructures connexes et contre ces installations et infrastructures. Nous réitérons les appels lancés par le Conseil des gouverneurs à la Russie pour qu'elle cesse immédiatement toutes ces attaques.

Nous soulignons l'importance des « sept piliers indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires pendant un conflit armé » de l'AIEA et celle des cinq principes concrets pour la protection de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia énoncés par le Directeur général.

La présence russe à la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia compromet les « sept piliers indispensables pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires pendant un conflit armé » énoncés par le Directeur général, entraîne une dégradation technique continue de la centrale et présente toujours de graves risques en matière de sûreté et de sécurité nucléaires pour l'ensemble de la région. Dans ces conditions, il est essentiel que tous les réacteurs de la centrale de Zaporizhzhia demeurent en arrêt à froid.

La poursuite des attaques de drones et de missiles, y compris à proximité des installations nucléaires ukrainiennes, pose des risques importants pour la sûreté nucléaire et pourrait avoir des conséquences graves, notamment d'éventuels rejets de matières radioactives. L'incident très préoccupant impliquant un drone, qui a provoqué un incendie dans la nouvelle enveloppe de confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl le mois dernier, en est le dernier exemple en date. Cet incident met en péril des décennies de progrès internationaux visant à rendre le site sûr et sécurisé après l'une des catastrophes nucléaires les plus dangereuses au monde. Nous notons également avec inquiétude que d'autres sites nucléaires en Ukraine, notamment l'installation de source de neutrons et un laboratoire situé à Lyptsi,

modernisé dans le cadre d'un projet de coopération technique de l'AIEA, ont également été endommagés par des attaques russes. Ces attaques irresponsables doivent tout simplement cesser et tous les membres de l'AIEA doivent s'efforcer de protéger les efforts qui ont été faits conjointement et les réalisations de l'AIEA.

Nous demeurons vivement préoccupés également par les attaques systématiques et ciblées menées par la Russie contre l'infrastructure énergétique de l'Ukraine, notamment celles qui touchent des postes électriques essentiels à l'alimentation électrique hors site des centrales nucléaires ukrainiennes. Ces attaques représentent une menace directe pour la sûreté et la sécurité nucléaires et sont incompatibles avec le quatrième des « sept piliers indispensables » énoncés par le Directeur général.

Madame la Présidente,

Nous sommes favorables au maintien de la présence physique d'experts de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et dans d'autres installations ukrainiennes, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous reconnaissons également le rôle essentiel qu'est celui de l'Agence dans l'évaluation des risques découlant d'attaques contre des postes électriques jugés essentiels pour la sûreté nucléaire. La sûreté et la sécurité du personnel de l'Agence demeurent une priorité. Nous réaffirmons que la Mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia (ISAMZ) doit bénéficier d'un accès complet, sans restriction et en temps voulu pour pouvoir rendre compte pleinement de la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et pour mener des activités de vérification essentielles conformément aux obligations juridiques de l'Ukraine en matière de garanties.

À cet égard, nous exprimons notre inquiétude concernant la récente relève de l'ISAMZ, qui a été effectuée en empruntant un itinéraire inhabituel, tout en soulignant le caractère exceptionnel. Nous condamnons les actions russes qui entravent délibérément le travail de l'AIEA en Ukraine et soumettent le personnel de l'Agence à une pression sans précédent dans un environnement à haut risque. Nous nous félicitons que l'Agence continue de donner l'assurance qu'elle agit conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, et de l'Assemblée générale des Nations Unies en la matière. Nous demandons à tous les États Membres de l'AIEA de soutenir l'autorité, l'indépendance et l'impartialité de l'Agence.

Nous demandons à la Russie de retirer tout le personnel militaire et autre personnel non autorisé de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia et de remettre la centrale sous le contrôle total des autorités réglementaires ukrainiennes compétentes, comme le prévoient les résolutions antérieures du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA. Les centrales nucléaires ukrainiennes doivent être exploitées en toute sûreté et en toute sécurité, sous le contrôle entier et souverain de l'Ukraine.

Nous exhortons également tous les États Membres de l'AIEA à continuer d'apporter un soutien politique, financier, technique et en nature au programme général d'appui et d'assistance techniques de l'AIEA à l'Ukraine. Il s'agit notamment de garantir la présence continue d'experts de l'AIEA sur les sites nucléaires ukrainiens et de renforcer la capacité de l'AIEA à fournir en temps réel des évaluations factuelles et impartiales de la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

En conclusion, nous exprimons notre gratitude et notre soutien continu à l'AIEA s'agissant des efforts inlassables qu'elle ne cesse de faire pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et l'application des garanties en Ukraine en dépit de circonstances extrêmement difficiles.

Je vous remercie.